P.L.U

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de TREBEURDEN

espace boisé classé

emplacement réservé - numéro de l'opération

emplacement réservé pour les chemins de randonnée

interdiction de création d'accès nouveaux

limite des espaces proches du rivage (art L 146-4-2 du CU.)

élément paysager repéré et protégé (art L 442-2 du C.U.)

cône de vue d'intérêt collectif (à conserver)

accès indicatif

construction soumise au permis de démolir (Art L 430-1 et suivants du CU)

site archéologique de type 2

loi Barnier - recul d'incontructibilité de 75 mètres

loi sur le bruit

nouvelle construction complétant le fond de plan cadastral (pour information)

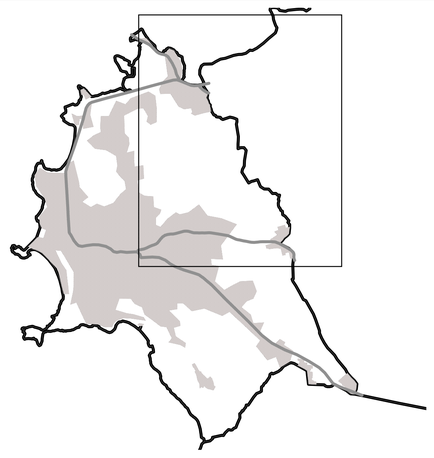

DOCUMENT GRAPHIQUE 3.2

Révision prescrite par délibération du CM le : 15 juin 2001
Débat préalable organisé au sein du CM le : 17 mai 2002
PLU arrêté par délibération du CM le : 07 mai 2004
PLU approuvé par délibération du CM le : 13 janvier 2006
complété le 26 mai 2006 suite aux observations du préfet.

échelle : 1/2 500e

Plan établi en par assemblage des feuilles cadastrales et mise à jour des permis de construire
Document non contractuel

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93

ZONES URBAINES

UA	centres urbains anciens (église, Créach Hery)
UAa	zone UA d'intérêt patrimoniale
UC	développement pavillonnaire et habitat balnéaire
UCa	habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral
UCb	habitat, hôtellerie, restauration et loisirs en secteur littoral autour du site des roches blanches
UD	habitat peu dense en site littoral et zone rurale
UE	zone sportive, scolaire, culturelle et de loisirs
UL	zone destinée aux activtés touristiques légères
UP	zone portuaire et activités de tourisme et de plaisance
UPa	plage et terre plein de Trozoul
UY	zone d'activités artisanales, industrielles et commerciales
UYm	zone d'activités maritimes et aquacoles

ZONES A URBANISER

1AU : constructible sous réserve (réseaux, accès...)

2AU : réserves foncières (constructibles après modification du PLU...)

1AUc	future zone UC
2AUc	future zone UC - réserve foncière
1AUd	future zone UD
2AUd	future zone UD - réserve foncière
1AUe	future zone UE
1AUy	future zone UY
2AUy	future zone UY - réserve foncière
2AUyd	future zone UY - réserve foncière

ZONES AGRICOLES

A	zone agricole
Aa	zone de culture agricole (pas de bâtiment nuisants)

ZONES NATURELLES

N	zone naturelle à protéger (sites, paysages, zones humides...)
NA	espaces naturels aménagés (espaces verts...) espace de loisirs en accompagnement d'urbanisation
NB	bâtiment situé dans les espaces remarquables
NE	zone réservée à la gestion des eaux usées
NH	bâtiment non agricole au sein de la zone rurale
NL	espaces remarquables (article L 146-6 du code de l'urbanisme)
NM	zone naturelle maritime (aquaculture)
NP	zone naturelle maritime (mouillages groupés)